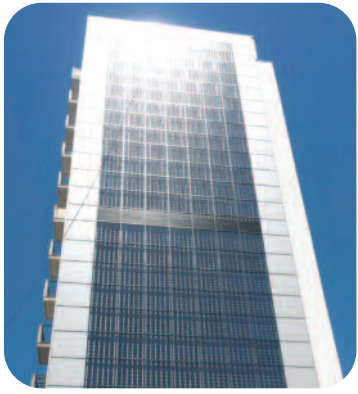




## Economies d'énergie : Sensibiliser pour moins consommer

**ILE-ST-DENIS**

PAR MICHEL BOURGAIN,  
MAIRE DE L'ILE-SAINT-DENIS, SEINE-SAINT-DENIS



Depuis 2001, L'Ile-Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, a engagé une politique volontariste pour réduire les dépenses énergétiques.

Objectif : baisser de 5% par an la consommation en énergie. Cette réduction doit s'appliquer d'abord aux services de la ville au titre de l'exemplarité, puis s'étendre à la totalité de la commune. Mais comment faire en sorte que les 7 000 habitants de L'Ile-Saint-Denis, aux portes de Paris, participent de concert à cette « chasse au gaspi » énergétique ? Le point avec le Maire, **Michel Bourgain**.

### L'ÉCONOME DES FLUX, UN RÔLE CENTRAL

Première étape vers la réduction de la consommation et le changement des comportements : un agent de la commune, électricien, est mis en responsabilité « **d'économie des flux** ». Sa tâche est d'analyser l'évolution de la consommation et les factures détaillées pour dégager de possibles économies. Une telle veille a par exemple entraîné la découverte d'abonnements payés par la commune pour des bâtiments hors d'usage ou qui n'existaient plus.

Cet économiste des flux a également une place prépondérante dans le processus de sensibilisation. Il a la charge de promouvoir de nouveaux comportements pour éviter le gaspillage énergétique. Responsabiliser

**des correspondants « énergie »** dans chaque bâtiment communal est une solution qui se heurte à la routine ou à l'insouciance. Apparaît toutefois pour la municipalité la nécessité de trouver un équilibre entre les politiques de sobriété énergétique et les travaux plus consensuels : il s'agit d'éviter des oppositions entre les efforts humains de sobriété et les améliorations techniques d'efficacité.

### SENSIBILISER, L'ACTION COMMUNALE COMME EXEMPLE

Parallèlement, L'Ile-Saint-Denis est entrée dans une dynamique de sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sobriété énergétique, mobilisant les agents territoriaux autant que les élu-es.

Cela passe en premier lieu par **une municipalité exemplaire** : suppression des véhicules de fonction, chasse aux éclairages brûlant inutilement, restriction de la période de chauffage des bâtiments communaux et de leur température à 19 °C... Tout est fait pour éliminer les consommations superflues.

**Des campagnes d'affichage** sont menées pour faire comprendre aux familles les bénéfices, pour l'environnement mais aussi financiers, d'une réduction de la consommation. **Le levier financier** est souvent plus efficace pour inciter les habitants à modifier leurs habitudes quotidiennes. Comme le rappelle le maire de l'Ile-Saint-Denis, **Michel Bourgain** : « *Les petites actions, légères financièrement, sont une aide pour faire évoluer les consciences* ».

La Ville a aussi installé un espace info-énergie animé par trois conseillers en énergie, un Agenda 21 et des classes



## ECONOMIES D'ÉNERGIE : SENSIBILISER POUR MOINS CONSOMMER

énergie dans les écoles primaires. Initiée par Michel Bourgain, également vice-président à l'écologie de la communauté d'agglomération, l'agence locale de l'énergie et du climat de Plaine-Commune vient élargir le dispositif dans les neuf communes totalisant 410 000 habitants : « L'idée est de commencer par généraliser un ensemble de petites actions, dont l'agrégation, sur le long terme permet une action durable sur les comportements ainsi que de réelles économies. Le passage à l'heure d'hiver, par exemple, a donné lieu à la distribution d'ampoules basse consommation en échange d'ampoules à filament. »



Au niveau du patrimoine communal, entre 2002 et 2014, ces efforts ont permis de réduire la consommation de gaz de 28 %, d'électricité de 17 % et de carburant de 44 % et ce malgré le développement significatif du patrimoine communal (chiffres issus des relevés de factures). Les 500 000 euros d'économies budgétaires obtenues entre 2001 et 2008 ont permis le financement d'une bonne partie des investissements énergétiques.

### Aller plus loin

L'Agence locale de l'énergie et du climat de Plaine Commune  
<http://alec-plaineco.org>

Le dispositif de Conseil en énergie partagée de l'ADEME (CEP)  
<https://ile-de-france.ademe.fr/domaines-d'intervention/economies-denergie/action-regionale/conseil-en-energie-partage>

## LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE TRANSITION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.

- 1 L'audit énergétique.** Il s'agit d'une étude des consommations énergétiques de la commune, permettant de comprendre l'origine des excès et de bien articuler les actions de court, moyen et long terme. Par exemple, les projecteurs des stades municipaux, « très énergivores », peuvent passer aux ampoules basse consommation et les lampes d'un parking ne fonctionner qu'en cas de présence grâce à des détecteurs (70 % d'économies d'électricité).
- 2 Le contrat de performance énergétique.** Passé avec l'opérateur technique de gestion du chauffage communal, ce contrat l'engage dans un objectif et dans le processus d'économies d'énergie. Il prévoit que l'opérateur paiera deux tiers des pertes en cas de mauvais résultats énergétiques, mais touchera en contrepartie un tiers des bénéfices en cas de bons résultats.
- 3 La chasse aux petits excès.** Eclairages basse consommation, minuteurs et détecteurs de présence sont autant de petits éléments entraînant économies et confiance dans la capacité d'agir de chacun. L'originalité de la politique de L'Île-Saint-Denis se situe dans la chasse du détail, tel l'arrêt de l'eau chaude pour les lave-main des bâtiments administratifs communaux.
- 4 L'écorénovation.** Des investissements lourds décuplent l'effort de sobriété. Généraliser le double vitrage et isoler les bâtiments de toute la commune nécessite de convaincre les bailleurs sociaux et les propriétaires privés. Un « Club énergie des bailleurs sociaux » est créé en 2003. L'instance a pour but de sensibiliser ces derniers à la problématique énergétique, permettant la mutualisation des travaux de rénovation. En ce qui concerne le logement privé, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée en 2007. Elle a permis l'attribution d'aides financières aux privés pour certains travaux de réhabilitation et, notamment, l'isolation des façades, mesure très efficace pour réduire significativement la dépense énergétique. 60 % du parc privé, soit 600 logements, a pu en bénéficier en six ans.

### Le mot du maire

**Michel Bourgain :** « Dans le 93, l'engagement de L'Île-Saint-Denis illustre que l'écologie peut être accessible aux milieux populaires. En utilisant avec mesure les ressources énergétiques de la planète, les charges financières des habitants peuvent être réduites, le confort amélioré, l'emploi local stimulé et les dépenses communales allégées.

*L'attention soutenue aux diverses dimensions de l'énergie est un vecteur efficace du bien-être de tous. »*



### Michel BOURGAIN

MAIRE DE L'ÎLE-SAINT-DENIS, VICE-PRÉSIDENT À L'ÉCOLOGIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PLAINE COMMUNE  
JULIEN BONNET (directeur de cabinet) : [julien.bonnet@ile-saint-denis.fr](mailto:julien.bonnet@ile-saint-denis.fr)

